

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 20 septembre 2018

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 39

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/09/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/09/2018
(accusé de réception du 27/09/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenants aux contrats d'affermage pour la gestion du service de l'eau potable des villes
de Quimper, Ergué-Gabéric, Pluguffan, Locronan, Plogonnec, Guengat, Plonéis et
Plomelin**

Quimper Bretagne Occidentale a 5 contrats d'affermage, pour l'exploitation du service d'eau potable des communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Pluguffan, Locronan et Plogonnec, Guengat, Plonéis, Plomelin. Suite à la suppression d'indices dans les formules d'actualisation des tarifs, il est nécessaire de les remplacer par avenant.

- **Quimper Bretagne Occidentale a un contrat d'affermage avec la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux pour la distribution d'eau potable de la ville de Quimper.**

Ce contrat prévoit une actualisation annuelle de la rémunération du délégué.

Suite à la suppression de l'indice 35111403 « Indice électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36 kVA réf. 100 en 2010 (identifiant INSEE 001771242) », il convient d'introduire des indices de substitution. Conformément aux préconisations de l'INSEE, il est proposé de retenir l'indice 010534766 « Indice électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36 kVA », qui est un indice équivalent.

De même, l'indice BE0000 « Indice de prix de production de l'industrie » base 100-2010 est remplacé par l'indice 010534796 « Indice Ensemble de l'industrie ».

L'avenant n° 6 précise les modalités de raccordements de ces nouveaux indices.

- **Quimper Bretagne Occidentale a un contrat d'affermage avec la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux pour la distribution de l'eau potable de la ville d'Ergué Gabéric.**

Ce contrat prévoit une actualisation annuelle de la rémunération du délégataire.

Suite à la suppression de l'indice 35111403 « Indice électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36 kVA réf. 100 en 2010 (identifiant INSEE 001771242) », il convient d'introduire des indices de substitution. Conformément aux préconisations de l'INSEE, il est proposé de retenir l'indice 010534766 « Indice électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36 kVA », qui est un indice équivalent.

De même, l'indice BE0000 « Indice de prix de production de l'industrie » base 100-2010 est remplacé par l'indice 010534796 « Indice Ensemble de l'industrie »

L'avenant n° 6 précise les modalités de raccordements de ces nouveaux indices.

- **Quimper Bretagne Occidentale a un contrat d'affermage avec la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable de la ville de Pluguffan.**

Ce contrat prévoit une actualisation annuelle de la rémunération du délégataire.

Suite à la suppression de l'indice 35111403 « Indice électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36 kVA réf. 100 en 2010 (identifiant INSEE 001771242) », il convient d'introduire des indices de substitution. Conformément aux préconisations de l'INSEE, il est proposé de retenir l'indice 010534766 « Indice électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36 kVA », qui est un indice équivalent.

L'avenant n° 3 précise les modalités de raccordement.

- **Quimper Bretagne Occidentale a un contrat d'affermage avec la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux pour la gestion du service de distribution d'eau potable de la Ville de Locronan.**

Ce contrat prévoit une actualisation annuelle de la rémunération du délégataire.

Suite à la suppression de l'indice 35111407 « Indice électricité tarif bleu professionnel option heures creuses » il convient d'introduire un indice de substitution. Conformément aux préconisations de l'INSEE, il est proposé de retenir l'indice 01053476 « Indice électricité tarif bleu professionnel option heures creuses » qui est un indice équivalent.

L'avenant n° 5 précise les modalités de raccordement.

- **Quimper Bretagne Occidentale a un contrat d'affermage avec la société SAUR pour la production et la distribution d'eau potable des communes de Guengat, Plogonnec, Plonéis et Plomelin.**

Ce contrat prévoit une actualisation annuelle de la rémunération du délégataire.

Suite à la suppression de l'indice 35111407 « Indice électricité tarif bleu professionnel option heures creuses » il convient d'introduire un indice de substitution. Conformément aux préconisations de l'INSEE, il est proposé de retenir l'indice 010534763 « Indice électricité tarif bleu professionnel option heures creuses » qui est un indice équivalent.

L'avenant n° 1 précise les modalités de raccordement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer les avenants avec les sociétés SAUR et Véolia Eau.